



## II

*Le Secrétaire d'État pour les Affaires Extérieures  
au Ministre des États-Unis au Canada*

(Traduction)

MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

OTTAWA, le 9 mars 1942.

N° 21

MONSIEUR LE MINISTRE,

J'ai l'honneur de me référer à votre Note n° 611 en date du 26 février proposant d'interpréter à nouveau l'Accord de Rush-Bagot à la lumière des conditions actuelles et dans l'esprit de l'Accord.

Après étude de votre proposition, je suis autorisé à vous faire savoir que le Gouvernement canadien consent à ce qu'il soit donné à nouveau une interprétation de l'Accord de Rush-Bagot conforme à ses dispositions. En conséquence, pour mettre les navires de guerre construits sur les Grands Lacs en état de lutter contre l'ennemi dès leur arrivée en haute mer, il sera permis d'installer leur armement tout prêt pour le combat et de procéder dans les eaux des Grands Lacs aux épreuves essentielles de la machinerie et de l'armement, y compris les opérations en plongée des sous-marins et de tir d'essai des torpilles et des canons.

Le Gouvernement canadien est également d'accord avec votre suggestion que la procédure précitée ne reste en vigueur que pendant la durée des présentes hostilités.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance réitérée de ma très haute considération.

N. A. ROBERTSON,

*pour le Secrétaire d'État aux  
Affaires Extérieures.*